



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

personnel de direction

Question au Gouvernement n° 4479

Texte de la question

ATTENTES DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

M. le président. La parole est à Mme Huguette Bello, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

Mme Huguette Bello. Monsieur le président, je veux d'abord souhaiter un bon 20 décembre, fête de la liberté, à tous les Réunionnais.

Ma question s'adresse à Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. PISA 2015 vient de confirmer le poids des déterminismes qui traversent notre système éducatif, au point de faire de l'école française une des plus inégalitaires des pays de l'OCDE. Ce résultat est inquiétant et oblige à une mobilisation générale.

C'est pourquoi nous approuvons la nouvelle augmentation du nombre d'enseignants pour la rentrée 2017, l'attention portée à la pré-scolarisation des enfants de moins de trois ans ou encore les efforts notables en faveur des établissements prioritaires. C'est aussi la raison pour laquelle il est devenu nécessaire de s'intéresser à la situation des chefs d'établissement, alors qu'ils font part d'un malaise grandissant. Depuis le rapport que l'Inspection générale a consacré aux établissements publics locaux d'enseignement en 2006, le constat n'a guère changé. L'empilement des tâches, des consignes et des sollicitations n'a cessé de croître au risque d'éloigner les chefs d'établissement de leurs missions fondamentales.

Les dispositifs, comme les champs d'intervention, sont de plus en plus variés mais se heurtent trop souvent à un déficit de coordination, de programmation et d'anticipation. À la dernière rentrée scolaire, la mise à disposition chaotique du livret numérique des élèves, les instructions contradictoires dans le cadre de la réforme du collège, mais encore les conséquences liées au nécessaire renforcement de la sécurité des établissements ont exacerbé les points de tension.

La situation se complique encore en l'absence de moyens supplémentaires correspondants. À La Réunion, où collèges et lycées accueillent des effectifs nettement plus importants que la moyenne nationale, des établissements sont toujours dépourvus de personnels de direction. Une initiative sera-t-elle prise dans les prochaines semaines pour répondre aux attentes de ceux qui occupent une place décisive au sein du système éducatif ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Madame la députée, votre question me permet de dire à mon tour que les chefs d'établissement sont

des acteurs indispensables pour la réussite des missions de l'éducation nationale. Je salue leurs efforts et leur mobilisation qui, je vous l'accorde, a été importante dans le cadre des nombreuses réformes, toutes absolument nécessaires, que nous avons conduites ces dernières années.

Il est vrai que les tâches dévolues aux chefs d'établissement sont diverses, complexes et exigeantes. C'est la raison pour laquelle nous finalisons, en ce moment même, une refonte de leur statut particulier, afin qu'ils puissent bénéficier à leur tour des dispositions du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations et voir, bien entendu, leur traitement augmenter, comme pour l'ensemble des personnels de l'éducation nationale.

J'ai installé une instance de dialogue nationale, le groupe national des personnels de direction, pour mieux les entendre et mieux les associer aux décisions. La première réunion a d'ailleurs porté sur les sujets que vous avez évoqués, comme les systèmes d'information ou les mesures de sécurité. Dans le contexte actuel, la sécurité des établissements scolaires exigeait que les chefs d'établissement soient mieux formés et mieux outillés. J'en profite pour rappeler qu'ils ont désormais accès à une formation à la gestion de crise.

Enfin, à La Réunion, nous avons voulu renforcer les établissements sans adjoints, en y nommant des « faisant fonction d'adjoint » et des assistants d'éducation, en fonction du nombre d'élèves et du public accueilli. À la rentrée 2017, dans votre académie, 205 postes supplémentaires seront créés, pour 600 élèves de plus, soit un poste créé pour trois élèves supplémentaires. Je ne doute pas que ces efforts produiront enfin leurs effets sur le terrain.

Données clés

Auteur : [Mme Hugnette Bello](#)

Circonscription : Réunion (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4479

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 décembre 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [21 décembre 2016](#)